



Chancellerie d'Etat  
Office de la communication

Postgasse 68  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 75 91  
communication@be.ch  
www.be.ch/communication

Communiqué de la Direction de l'instruction publique et de la culture du 31 janvier 2022

# Le projet « Écoles professionnelles 2020 » livre ses résultats

Le nombre de sites de formation changera pour certains métiers, mais pas pour d'autres dans un premier temps. Le comité de pilotage tient compte des réponses à la consultation. Globalement, la solution trouvée dans le cadre du projet « Écoles professionnelles 2020 » renforce les sites régionaux.

Le projet « Écoles professionnelles 2020 » a pour but d'optimiser la répartition des métiers entre les établissements de formation afin de tenir compte de l'évolution des domaines professionnels concernés et des tendances démographiques. Son résultat intermédiaire a été envoyé en consultation à l'automne 2021. La consultation a suscité près de 200 réponses. Elle s'adressait en particulier aux organisations du monde du travail (OrTra), aux entreprises formatrices, aux régions et aux communes, aux écoles professionnelles, aux partenaires sociaux, aux conseils d'école et au corps enseignant.

## Un profil plus affûté pour les écoles professionnelles

Comme le recommande le comité de pilotage du projet, des changements ou des ajouts vont être opérés dans les lieux de formation selon les métiers. Globalement, la solution trouvée renforce les sites régionaux. Pour répondre à la forte croissance de la demande, la formation en assistance socio-éducative CFC, orientation enfance, qui est actuellement assurée en langue allemande uniquement à la BFF de Berne, sera également proposée dans les trois autres régions administratives du canton, à savoir dans les écoles professionnelles BWZ de Lyss, BZI d'Interlaken et BFS de Langenthal. A contrario, il a été décidé de réduire le nombre d'établissements de formation dans quelques métiers pour lesquels la demande d'apprentissage a chuté. Ainsi, le CFP Biel-Bienne cesse sa formation en langue allemande à la mécanique en maintenance d'automobile et la formation à la boulangerie-pâtisserie-confiserie sera dispensée dans d'autres établissements. Les regroupements opérés permettront de constituer des entités plus importantes, ce qui améliorera à la fois la qualité et les échanges au sein du corps enseignant. Les changements prévus contribueront en outre à affûter le profil des différentes écoles professionnelles.

Dans les métiers de l'informatique et de la médiamatique ainsi que dans la formation commerciale initiale et la formation aux métiers de la vente, les écoles professionnelles et les régions concernées ont apporté de nombreuses idées et élaboré des propositions de solution, comme le modèle des écoles de référence. Le CFP Biel-Bienne, l'École professionnelle du commerce et de l'industrie de Berne (gibb bern) et l'École d'Arts Visuels Berne et Bienne (EAV BB) seront conjointement responsables des formations en informatique et en médiamatique. L'EAV BB complète ces formations en apportant ses

compétences dans le domaine artistique. Les élèves du Centre forestier de formation Lyss suivront leur enseignement à l'école commerciale BFB Bildung Formation Biel-Bienne.

### **Mise en œuvre à partir de la rentrée 2023/24**

Les réactions à la consultation ont conduit à renoncer pour le moment aux changements envisagés pour d'autres métiers. Cela concerne en particulier les professions des secteurs de l'électricité et de la construction métallique. Pour favoriser le bilinguisme, il n'y aura pas non plus de réduction du nombre d'établissements de formation à la cuisine et à la coiffure. Quant aux formations en polymécanique et en automatisme, le projet de les déplacer du centre de formation BZI d'Interlaken au centre de formation IDM de Thoun est provisoirement abandonné. Par contre, les partenaires continuent de réfléchir à la création d'un centre MEM (machines, équipements électriques et métaux) à l'IDM de Thoun.

Le projet a permis de développer de nouveaux modèles de collaboration. La clôture de la phase de conception met fin au projet dans sa forme actuelle. La Direction de l'instruction publique et de la culture va s'atteler à la mise en œuvre du projet avec les OrTra et les écoles concernées. Les changements seront mis en place pour la rentrée 2023/24.

### **Note aux rédactions**

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- Christine Häslar, conseillère d'État, directrice de l'instruction publique et de la culture, au 031 633 86 60 (lundi 31 janvier, de 13h00 à 14h00)
- Barbara Gisi, cheffe de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle, au 031 636 66 41 (lundi 31 janvier, de 14h00 à 15h00)